

14/04/2014

Les eurodéputés incités à voter en faveur de l'égalité de traitement des travailleurs

La Confédération européenne des syndicats (CES) demandent avec insistance aux eurodéputés de voter en faveur de l'égalité de traitement des travailleurs sur le même lieu de travail, s'opposant ainsi aux employeurs qui font appel à des travailleurs d'autres régions du monde dans le but de payer moins.

Le Parlement européen se prononcera demain (15 avril) sur la directive relative aux détachements intragroupes définissant les règles de transfert de travailleurs en provenance de pays tiers au sein d'une filiale d'un groupe basée en Europe.

On estime à environ 10.000 les transferts de ce type en 2011 dans les États membres qui appliqueraient la directive (le Royaume-Uni a choisi de ne pas participer) mais ce chiffre devrait fortement augmenter si une loi européenne permettant de tels transferts était promulguée.

Bien que la directive sur le détachement des travailleurs intragroupes prône l'égalité en matière de salaire minimum, d'heures de travail et de conditions de santé et de sécurité par rapport aux travailleurs employés localement, elle n'empêche pas d'autres différences importantes en termes de coûts et de conditions.

A titre d'exemple, les employeurs de travailleurs détachés paient les coûts de pension et d'assurance tels que pratiqués dans les pays d'origine de ces travailleurs qui y sont presque toujours inférieurs à ceux en vigueur au sein de l'UE. De plus, les travailleurs détachés n'ont pas de véritable garantie quant aux conditions de travail et aux avantages s'appliquant aux travailleurs locaux dans le cadre des conventions collectives et des lois nationales.

« La CES insiste fortement sur le fait d'avoir davantage de moyens, et des moyens plus transparents, en matière d'admission de travailleurs venant de l'extérieur de l'UE », a déclaré Luca Visentini, Secrétaire confédéral de la CES. « Mais les travailleurs migrants doivent être traités exactement de la même manière que les locaux sur le même lieu de travail. Augmenter les bénéfices des actionnaires en important de la main-d'œuvre bon marché est totalement inacceptable pour les citoyens et les contribuables européens. »

Note : voir ici un communiqué de presse de la CES sur l'application de la directive relative au détachement des travailleurs qui est également soumise au vote du Parlement européen cette semaine.